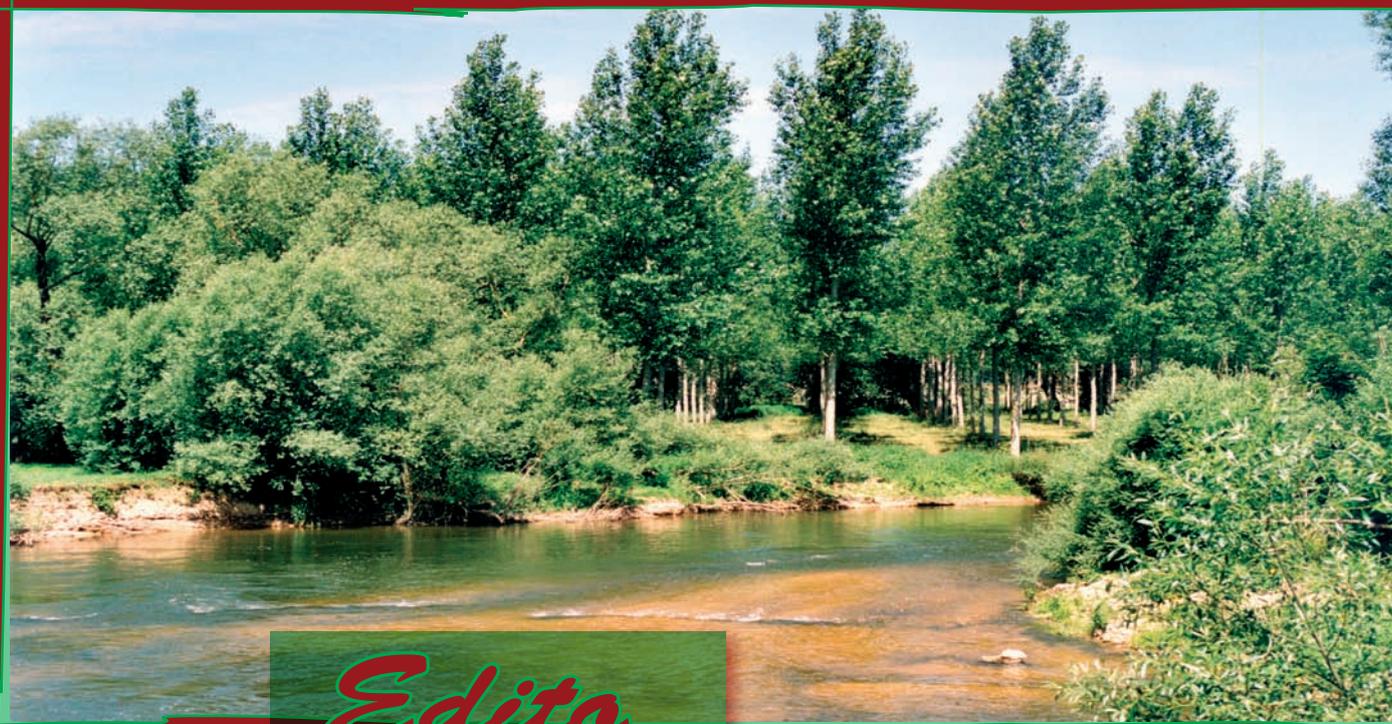




FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

JUIN 2007 - N° 69
PARUTION TRIMESTRIELLE



Edito

Photo : Marie-Françoise Grillo

SOMMAIRE

Edito :

Cinq ans pour une nouvelle politique p 1

Actualité :

Une grande ambition... réduire le morcellement de la Forêt Privée.....p 2-3

Economie :

Mettez un arbre dans votre moteur !
Les «bio-carburants»p 4

Homme des bois :

Nos administrateurs...
Quelles sont leurs missions ?p 5

Technique :

Le chêne est souffrant
Dépérissements souventp 6-7

Arbre au vert :

Cour d'appel administrative de Nancy
L'action du CRPF légitiméep 8

Parole à Etienne de Ravinel

Gestion durablep 9

Autour de Nous : Cédric Belliot

Foncièrement Moselle.....p 10

Au coin du bois :

Rencontrons-nous en 67
Quel avenir pour nos forêts ?p 11

De feuilles en aiguilles :

Nos brèves.....p 12

Le premier cycle de certification PEFC (2002-2007) s'achève, un second cycle (2007-2012) va commencer, tant en Lorraine qu'en Alsace. Dans cette dernière région la nouvelle politique qualité a été approuvée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 19 juin dernier à Barr. Du côté lorrain, après plusieurs réunions de travail, l'approbation de la nouvelle politique devrait intervenir à l'automne. Les politiques de nos deux régions poursuivent des objectifs assez proches s'inscrivant dans la continuité du cycle précédent ; les quelques inflexions concernent par exemple l'abandon de la référence à la reconstitution post-tempête, ou l'accent mis sur la mobilisation durable de la ressource.

Que penser de la situation ? Tout d'abord, et ce n'est pas le cas dans toutes les régions françaises, la très grande majorité des projets a été menée à bien, et les objectifs ont presque tous été atteints. Les deux entités régionales PEFC affichent chacune une belle santé, grâce au solide soutien des deux interprofessions Gipeblor et Fibois, et à celui des deux régions Lorraine et Alsace.

Autre motif de satisfaction, les deux régions Lorraine et Alsace présentent la plus forte proportion de surface certifiée en France grâce, il est vrai, à l'engagement massif de la forêt domaniale, et dans une certaine mesure de la forêt communale. Du côté des propriétaires privés, l'effort devra être poursuivi, surtout en cette période cruciale de renouvellement des adhésions. Pour cela un travail de simplification reste à faire : PEFC Alsace montre la voie avec désormais un seul bulletin pour adhérer

à la fois au PEFC et au CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles), et une adhésion renouvelable par tacite reconduction avec des cotisations presque inchangées.

Le PEFC lorrain n'est pas en reste, qui a servi de référence à nos voisins belges et luxembourgeois dans le cadre du projet européen «Proholz-Probois» : la journée du 21 juin dans le nord meusien et le sud wallon a permis de présenter à la presse les retombées positives de ce programme en faveur de la gestion durable des forêts.

Une ombre cependant à ce tableau : la demande en bois certifié qui reste encore faible, au point que certains industriels (scieurs, papetiers) se demandent s'il est bien opportun de persévérer dans la démarche compte tenu de son coût et de ses contraintes, qui s'ajoutent à d'autres. Ainsi les scieries sont-elles actuellement polarisées sur l'échéance toute proche du 1er août 2007 où plus aucun sciage ne pourra être commercialisé en Europe s'il n'est pas muni du «marquage CE». Un enjeu immédiat et vital qui relègue le PEFC (facultatif) plus loin dans les priorités. Malgré ce relatif pessimisme, les industriels admettent que des frémissements sont perceptibles, peut-être grâce à l'obligation de présenter du bois certifié dans l'ensemble des marchés publics. Le logo PEFC, même insuffisamment expliqué, apparaît dans de plus en plus de catalogues d'aménagement ou bricolage.

En conclusion, ne relâchons pas l'effort, nos forêts sont bien gérées, continuons à le faire savoir grâce à PEFC !



Actualités

Une grande ambition : réduire le morcellement de la Forêt Privée

Alors même que des tensions entre l'offre et la demande de bois se dessinent, la mise en valeur des forêts morcelées est devenue un sujet d'importance. Depuis un peu plus de 5 ans, les organismes de la forêt privée de Lorraine-Alsace ont mis en route un programme sur le thème « propriétaires de petites parcelles, agrandissez-vous ! », et il marche !

Pour cela, il faut un financement pour (presque) supprimer les frais des petits actes notariaux et un technicien portant la (bonne) parole chez des petits propriétaires qui (parfois) ignorent qu'ils le sont. L'aide de l'Etat et des Collectivités Territoriales a permis de construire ce dispositif. En voici les principales règles du jeu et les résultats.

Le regroupement foncier forestier volontaire : la bonne méthode

L'état des lieux est connu : 35 % de la forêt privée française, soit 26 % de toute la forêt, sont émiettés en propriétés de taille inférieure à 4 ha ; encore faut-il ajouter que ces propriétés sont rarement d'un seul tenant. La Lorraine-Alsace est représentative de ce morcellement avec 102.000 ha de propriétés de surface inférieure à 4 ha.

La faible taille des parcelles génère des problèmes d'accès et une commercialisation hypothétique. Comment intéresser un acheteur pour quelques mètres cubes de bois ? Le propriétaire n'a bien souvent le choix qu'entre « ne rien faire » ou « tout couper » ! Le morcellement forestier et la gestion durable ne font pas bon ménage.

A ces difficultés s'ajoutent l'éloignement des héritiers, le maintien des parcelles en indivision : au fil du temps, le lien entre le propriétaire et son bien se distend.

Déjà, le rapport Jouvenel dans les années 75 mettait l'accent sur la nécessité de remédier à cette situation. Certes,... mais qu'a-t-on fait depuis ?

- Le remembrement forestier : une solution très coûteuse et souvent conflictuelle.
- Des plans simples de gestion en commun entre tous les propriétaires ? Mais qui peut croire au succès à grande échelle de la mutualisation de la gestion forestière ?
- L'ECIF, le nouveau dispositif d'échanges et de cessions d'immeubles forestiers : il va dans le bon sens, mais son encadrement procédurier paraît bien contraignant !

Profitant de l'effet tempête, depuis fin 2001, le C.R.P.F. de Lorraine-Alsace a montré l'exemple en inventant le R.F.F., qui n'est autre qu'un regroupement foncier forestier volontaire permettant de rapprocher acheteurs et vendeurs. Ce regroupement favorise le voisin le plus proche pour que la taille de la parcelle augmente. Les frais de mutation prohibitifs, souvent plus élevés que la valeur des parcelles achetées ou échangées, sont pris en charge par des soutiens financiers obtenus par le C.R.P.F. Ils compensent la presque totalité du coût de la transaction.

Le procédé R.F.F. est simple, les propriétaires sont demandeurs, les résultats sont probants :

Une surface totale de 2.500 ha pour la Lorraine-Alsace, en parcelles de 20 ares en moyenne, a été achetée ou échangée par des propriétaires motivés. 1.700 ha ont bénéficié d'une prime au regroupement, et sont venus s'agréger à d'autres parcelles pour former des propriétés généralement de 1 à 10 ha. Ce sont en outre près de 20 propriétés de plus de 10 ha, autorisant un P.S.G. qui ont pu être créées. De très nombreuses potentialités restent à traiter.

Les coûts sont raisonnables :

- . comparables aux coûts des remembrements agricoles,
- . de 2 à 3 fois moins chers que les remembrements forestiers,
- . uniquement circonscrits à des surfaces appartenant à des propriétaires motivés qui les mettent rapidement en valeur.

Le regroupement foncier forestier est la bonne méthode.

Un grand merci à tous nos partenaires de la D.R.A.F., des Conseils Généraux et Régionaux qui nous ont permis de monter ce programme. Et nous avons la volonté de faire mieux encore. Faudra-t-il demain un « plan Marshall » de la forêt morcelée ?

Philippe Bernard-Michel
Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers de Moselle
Président de la « Commission Foncier » au CRPF

En Alsace

Un dispositif en ordre de marche

Bonne nouvelle : le programme est reconduit jusqu'en fin 2009. Le Conseil Régional d'Alsace qui avait rappelé l'importance de ce dossier à Masevaux en 2004 a tenu ses engagements. Le Conseil Général du Bas-Rhin apporte également toute sa part.

Les conditions d'attribution de la prime foncière restent inchangées : parcelles contiguës à une parcelle déjà possédée, ou se trouvant dans la même section cadastrale, ou parcelles comprises dans le périmètre d'une association syndicale

Montant : de 230 à 800 € selon le nombre de parcelles mutées, achetées ou échangées.

La nouveauté : les bénéficiaires s'engagent à avoir un document de gestion durable, Plan Simple de Gestion pour les propriétés supérieures à 10 ha d'un seul tenant, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour les autres.

Contacts : Marc Debus pour le Bas-Rhin (03.88.19.17.92)
Jean-Marie Sylvestre pour le Haut-Rhin (03.89.22.28.52)

Résultats : 1.760 parcelles primées pour 441 ha en 854 dossiers.

Raymond SUTTER, propriétaire haut-Rhinois
« La bourse foncière et le Defi Forêt m'ont incité à augmenter mon patrimoine boisé, à l'origine de 8 ha, à Niederbrück dans la vallée de la Doller. Ainsi entre 2001 et 2006, j'ai acheté 5 ha 93 en 6 parcelles, à 6 propriétaires ! La plupart de ces parcelles appartenait à des personnes ne résidant plus sur place, qui ne les entretenaient plus. Ayant dépassé le seuil de 10 ha, j'ai rédigé un plan simple de gestion grâce aux formations Fogefor organisées par Forêts Services 68. J'effectue moi-même les travaux d'entretien (nettoyage, élagage) et je fais appel à Cosylval pour la vente de mes bois. Sans les incitations mises en place, les coûts de mutation auraient été trop lourds à supporter et je n'aurais pas persévéré ».



Dans les Vosges

Une longueur d'avance

Les Vosges, 88.000 ha, 49000 propriétaires : le morcellement, on connaît !

A. de Lesseux, Administrateur du C.R.P.F et Président de Groupe For'Est se souvient : « depuis 30 ans, nous faisons le constat du morcellement et de notre impuissance à le résoudre. Dès 1996, nous avons construit une bourse favorisant les mutations de parcelles, dans le cadre de l'Association des Propriétaires Forestiers du Canton de Senones et nous avons pu en mesurer tout l'intérêt ».

Conditions d'attribution de la prime foncière par le Conseil Général : transactions d'un montant inférieur ou égal à 3.000 € par parcelle, ou groupe de parcelles, contiguës appartenant au même vendeur.
Parcelles achetées ou échangées strictement contiguës aux parcelles possédées antérieurement

Montant : de 250 à 750 € selon le nombre de parcelles mutées, achetées ou échangées.

Contacts : Eric Meurin (03.29.29.23.20)

Résultats : 3.178 parcelles primées pour 740 ha en 1.136 dossiers.



Alain ROUSSEL

Vice-Président du Conseil Général des Vosges

« Du fait du morcellement, nous avons un grand gisement qui n'est pas mis en valeur. Le Conseil Général a la volonté de promouvoir l'écomatériau-bois dans la construction, et le bois-énergie. Par exemple, sur mon canton

de Monthureux, je travaille sur un projet d'implantation d'une usine de fabrication de granulés qui consommeraient 40.000 tonnes de bois/an. Il ne faudrait pas que des tensions sur la ressource se créent, alors même que des surfaces forestières importantes ne sont pas mises en valeur. C'est dans cet esprit que vient d'être labellisé un pôle d'excellence rural permettant de mobiliser autour de la ressource inexploitée, propriétaires privés et publics. Augmenter la taille des petites parcelles est une nécessité pour que leurs produits entrent dans le circuit économique. L'incitation au regroupement et la bourse que nous avons mises en place en 2001, au lendemain de la tempête, dans le cadre d'un partenariat avec Groupe For'Est, nous paraît la bonne réponse. Cette action rencontre un grand succès auprès des propriétaires. En 5 ans, elle a permis la création, sur environ 1.800 ha, d'unités de gestion de taille suffisante pour pouvoir participer à l'économie de la filière ».

En Moselle

La continuité

Conditions d'attribution de la prime foncière par le Conseil Général et **montant** : voir le dispositif du département des Vosges.

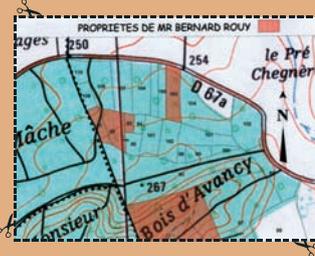
La nouveauté : document de gestion durable demandé (P.S.G. ou C.B.P.S.) et suppression du certificat de contiguïté.

Contacts : Cédric Belliot (06.70.03.64.43)
-cf article p. 8-

Résultats : 1.309 parcelles primées pour 248 ha en 211 dossiers.

Bernard ROUY
propriétaire forestier

« La forêt est une passion récente : j'ai hérité en 2004 de quelques ares de forêt dans le massif d'Avancy, près de Metz, en indivision. J'avais besoin de quelques stères de bois pour ma consommation. A un âge avancé, les obligations professionnelles et familiales sont moins prenantes. Avec ce temps libre et une meilleure capacité financière, le virus m'a pris. J'ai vite compris que l'on ne pouvait pas mettre en valeur des parcelles trop petites et l'aide du Conseil Général de Moselle est arrivée au bon moment pour m'aider à constituer une surface suffisante. Je possède désormais 14 ha en six blocs que je peux entretenir. »



En Meuse

Un programme en plein essor

Une spécificité meusienne : beaucoup de dossiers concernant des échanges permettant de regrouper des propriétés éclatées, ce qui n'est guère le cas dans les autres départements.

Conditions d'attribution de l'aide du Conseil Général : transactions d'un montant inférieur ou égal à 3.000 € par parcelle ou groupe de parcelles appartenant au même vendeur.
Parcelles achetées ou échangées devant être situées dans le même massif et à une distance de moins de 500 m des parcelles possédées antérieurement.

La nouveauté : l'obligation d'avoir un document de gestion durable.

Montant : 80 % des frais de mutation et le cas échéant, de géomètre.

Contacts : Jacques Laplanche (06.71.57.65.43)
Jean-Pierre Corvisier (06.72.91.00.94)

Résultats : 1.679 parcelles « primées » pour 320 ha en 269 dossiers

Christian LECLERC
Maire de la Commune de Vaudeville

« Le Bois de Baconvaux, à l'extrémité sud de la Meuse, fait 23 ha et la commune en dispose d'une bonne moitié ; mais à l'exception d'un bloc de 12 ha nous appartenant, il était composé jusqu'à présent de parcelles de 15 ares de moyenne. L'aide du Conseil Général, prenant à sa charge 80 % des frais de mutation et de géomètre, nous a permis de faire aboutir un projet ambitieux : 71 parcelles portant sur 11 ha entièrement redessinées, la création d'une desserte au centre du massif au profit des 13 propriétaires qui possèdent désormais des blocs d'un seul tenant et desservis. Seules deux personnes ont été rétives, mais nous n'avons obligé personne. L'opération a coûté, géomètre et notaire confondus, 11.000 €, dont la commune ne supportera que 20 % : de la belle ouvrage ! »

Philippe Laden, Thierry Bouchheid - CRPF





Mettez un arbre dans votre moteur !

Incontestablement la décennie que nous vivons aura vu un développement sensible des « carburants agricoles ». Sans que nous le sachions, nos voitures roulent déjà – un tout petit peu – au bio carburant : un peu de diester de colza dans notre gazole, ou de bio-éthanol dans notre super. Leur potentiel de production, au moins en France, serait limité, selon certains experts, par les surfaces disponibles (2 à 2,5 millions d'ha au maximum) à 4 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole).

Très poussés par le monde agricole qui y voit sa planche de salut en relais de la presque défunte PAC, ils sont cependant de plus en plus contestés pour leur faible rendement global et leur impact positif limité sur l'effet de serre : c'est pour cela que certaines associations écologistes préfèrent parler d'« agrocarburants » et non de « biocarburants »... Mais les années 2010 pourraient bien être celles des carburants dits « lignocellulosiques » fabriqués à partir de bois ou de paille. Alors, un retour au gazogène que certains de nos lecteurs ont connu dans des périodes difficiles ?

Pas vraiment, l'heure est au BtL - non pas « bois toutes longueurs » mais « Biomass to Liquid ». Et là, certains spécialistes estiment que les perspectives atteindraient à l'horizon 2050 près de 20 Mtep. En 2050 la France devra compter 30 % d'énergies renouvelables dans son « bouquet énergétique »... un vrai défi. La forêt pourra-t-elle y contribuer ? Intérêt de ces « BtL » : la gazéification permet de valoriser tout l'arbre, le carburant peut être distribué (en mélange) par les circuits actuels. En outre il contient beaucoup moins de soufre et d'aromatiques que le gazole à base de pétrole. Mais il reste encore des défis à relever : maximisation du rendement matière, du rendement énergétique... et baisse du coût de production qui doit passer de 1 à 0,50 € par litre. En attendant, certains scientifiques (allemands notamment) s'intéressent au concept prometteur de « polygénération » permettant, dans des installations de 3^{ème} génération, de produire à la fois électricité, chaleur et carburant.

Ça car-Bure dans le Saudron !

Dans le cadre de l'accompagnement économique du site de stockage de Bure-Saudron, à cheval sur la Meuse et la Haute-Marne, un projet de « pilote semi-industriel » de gazéification du bois pour la production de carburants de 2^{ème} génération est à l'étude par le C.E.A. (Commissariat à l'Énergie Atomique). Fin 2007 doivent s'achever les études d'avant-projet sommaire. Après sa mise en service, envisagée pour le second semestre 2010, cette installation serait susceptible de consommer 75.000 tonnes de bois par an, et de créer 90 à 100 emplois, pour produire de l'ordre de 12.000 tonnes de gazole.

Par ailleurs, deux autres projets sont à l'étude :

- ✓ Une unité pilote de cogénération par gazéification de bois, projet porté par EDF. Cette unité, sur le modèle de celle de Güssing (cf. ci-dessous), mais 2,5 fois plus importante, produirait à la fois de l'électricité (5 MW) et de la chaleur (7 MW) avec un rendement global de 75 %. Elle pourrait être située à Bar-le-Duc, Saint-Dizier, ou encore Pagny-sur-Meuse.

Elle consommerait 35.000 tonnes de bois par an et créerait entre 20 et 35 emplois.

- ✓ Une unité de production de biodiesel à Verdun, projet soutenu par AREVA, associée à une centrale de cogénération (combustible bois) pour laquelle AREVA a réalisé les pré-études.



Photo : Jérôme Klotz - F&BE

Centrales biomasse des Vosges : où en est-on ?

Après le temps des annonces fracassantes, les deux futures centrales biomasse d'Arches et Eloyes (entre Epinal et Remiremont) semblent avoir du plomb dans l'aile. En cause, le flou du projet, en particulier sur deux points. D'abord l'approvisionnement : où trouver d'un seul coup les 400.000 tonnes de bois nécessaires à l'alimentation des centrales, sans déstabiliser les filières déjà en place ? Ce « point de détail » n'a pas été traité dans l'étude d'impact soumise à enquête publique... Ensuite, la conception même des centrales ; annoncées dans un premier temps comme produisant uniquement de l'électricité (avec un médiocre rendement de 30 %), les promoteurs du projet assurent que la chaleur serait finalement valorisée, par exemple dans un séchoir à bois collectif... En attendant, c'est le doute qui s'est installé chez nombre d'élus locaux et de professionnels de la filière.

Vous avez dit CRE 2 ?

Tous ces projets doivent en tout état de cause passer sous les fourches caudines de la « CRE 2 ». Prononcez « kreudeu » et entendez par là le 2^{ème} appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie pour la production d'électricité à partir de biomasse. La date limite de remise des offres est fixée au 9 août. Nous saurons donc avant la fin de l'année quels projets seront retenus, et révéleront ainsi un nouveau talent de ce matériau à nul autre pareil : le bois...

Colombie-Britannique : santé des forêts et bioénergie

Dans cette province de l'ouest du Canada, patrie du sapin de Vancouver ou grandis, on a calculé que l'exploitation de seulement 25 % du bois infecté par le dendroctone du pin, insecte ravageur, pourrait couvrir pendant cinq à dix ans les besoins en essence de la province !

source : Ambassade de France au Canada

Güssing (sud-est de l'Autriche) : un développement de l'économie locale autour des bio-énergies

- * la chaleur d'abord, au travers d'une chaufferie bois alimentant un réseau de chaleur
- * les biocarburants ensuite : construction d'une usine de bio-diesel (colza)
- * l'électricité enfin : mise en service en 2002 d'une unité de gazéification de bois issu de la forêt

La biomasse assure aujourd'hui 100% des besoins énergétiques du canton... La chaleur bon marché a attiré des industriels de la transformation du bois (séchage)...

Cette réussite a nécessité des financements publics importants (autrichiens et européens) mais aussi l'énergie des élus locaux.



Homme des bois

**Vous les avez élus en 2005 :
quelles sont leurs missions ?**

Pour les Administrateurs du C.R.P.F., la liste des commissions est longue...

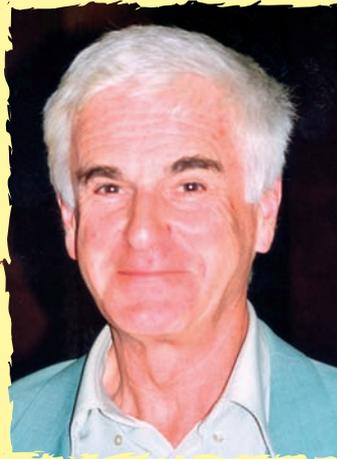
18 administrateurs pour représenter 86.000 propriétaires...

Les C.R.P.F., créés en 1963 par la loi Pisani, sont administrés par un Conseil composé de 2 «collèges» de forestiers élus pour 6 ans. En 2005, date des dernières élections, les 9.000 propriétaires forestiers de plus de 4 ha en Lorraine-Alsace ont élu les 12 administrateurs du collège départemental et les syndicats ont élu les 6 du collège régional.

Ils sont donc 18 pour vous représenter. Enumérer la liste des commissions, réunions ou autres assemblées auxquelles ils participent serait fastidieux. D'autant plus qu'elles se multiplient au fil des années, des réglementations, décrets ou autres lois...

Chaque trimestre, lors du Conseil, ils examinent les plans de gestion, ajustent les orientations du Centre, rendent compte des problèmes rencontrés, partagent et comparent leurs expériences. Nous nous penchons vers deux d'entre eux : Arnould de Lesseux qui représente les 48.620 propriétaires vosgiens et Henri Pfeffer les 39.740 propriétaires haut-rhinois.

Photo : Marie-Françoise Grillot



Henri Pfeffer, administrateur titulaire Haut-Rhin

Propriétaire près de Masevaux, il a succédé à Pierre Adam en 1999 et entame son 2^{ème} mandat.

En Alsace, les 2 principaux «chevaux de bataille» sont l'écologie et la chasse. Il est présent sur les 2 fronts.

«Je représente le C.R.P.F. au Parc Naturel des Ballons des Vosges. Le Parc révisé actuellement sa charte qui doit permettre de construire, en concertation

avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des habitants, un projet de territoire pour la période 2009-2021. Parmi les 50 personnes qui siègent, le C.R.P.F. a sa place, auprès des Communes forestières, de l'O.N.F., de Fibois... Il est indispensable que les forestiers privés soient présents».

Il est membre de la commission Chasse et équilibre sylvo-cynégétique et de la Commission départementale Chasse-faune sauvage. «La chasse est toujours un sujet passionnel qui génère beaucoup de pression... et prend beaucoup de temps. 2006 a vu la rédaction du schéma départemental de gestion cynégétique, pas moins de 8 réunions de préparation ont été nécessaires. Le C.R.P.F. a travaillé main dans la main avec l'O.N.F. (qui représente ici 3/4 des surfaces...). Nous sommes assez satisfaits des réponses apportées à nos demandes Elles concernaient notamment l'agrainage qui deviendra plus «soft», plus raisonnable. Et puis aussi, l'affouragement, qui disparaîtra dans un délai de 3 ans. On devrait retrouver ainsi un état sauvage pour les animaux, une moindre densité et, par là-même, une moindre pression sur la flore...»

Comme vous le voyez, vous avez élu des hommes passionnés par la forêt et qui assument avec conviction leurs fonctions...

Interview réalisée par Marie-Françoise Grillot - CRPF

En 2006, les 18 administrateurs du C.R.P.F. Lorraine-Alsace ont consacré 148 jours aux Conseils d'Administration à diverses représentations et commissions internes et externes : chasse, orientation de l'agriculture, aménagement foncier, nature et paysage, parcs régionaux, interprofessions, commission régionale de la forêt et des produits forestiers...

Photo : Marie-Françoise Grillot



Arnould de Lesseux, administrateur titulaire Vosges

Propriétaire dans les Vosges, c'est à ce titre qu'il a été élu en 1973 pour la 1^{ère} fois, par ses pairs. Aujourd'hui, il en est à son 6^{ème} mandat : il y a donc 34 ans que, en plus d'autres activités, il siège au sein de notre conseil.

Lorsqu'il énonce son planning, on mesure combien les journées consacrées à la forêt sont nombreuses : elles sont la conséquence de son rôle d'élu départemental du C.R.P.F.

Il siège notamment dans différentes commissions ou organismes. Certains dépendent directement du C.R.P.F., comme par exemple la Chambre régionale d'agriculture, où l'Etat et la Région présentent régulièrement la politique agricole et forestière de la Lorraine, d'autres dépendent de la Chambre d'agriculture des Vosges, où il siège alors en tant que membre de droit.

«La politique forestière vosgienne est mise en œuvre par le C.R.P.F. au travers de ses missions, conformément aux lois forestières, en liaison avec la Chambre, qui s'investit véritablement depuis la création, il y a plus de 25 ans, de son service forêt (le seul en France)».

Il veille à instaurer un dialogue constant entre le C.R.P.F. et la Chambre pour que la politique forestière du département soit cohérente et complémentaire.



Le chêne est souffrant

Pour les sylviculteurs de chêne, le dépérissement est une notion familière. Beaucoup connaissent l'exemple de la forêt de Tronçais dans l'Allier, dont une partie des dépérissements est liée à la sécheresse centennale de 1976. Mais ce phénomène historique reste d'actualité : dans le Nord-Est, en ce moment, de nombreux peuplements présentent une altération des houppiers et des mortalités anormales.

La notion de dépérissement

...Mais qu'est ce qu'un dépérissement ? Ce sont d'abord des symptômes, c'est-à-dire une dégradation durable de l'aspect extérieur des arbres, et notamment de la cime. L'issue n'est pas toujours fatale, bien que l'on puisse constater la mort d'un certain nombre de sujets.

D'après plusieurs auteurs, le dépérissement est un «phénomène complexe, évolutif, dans lequel interviennent des facteurs de plusieurs types : prédisposant, déclenchant, aggravant». On comprend aisément que ces facteurs ne peuvent être les mêmes d'un peuplement à l'autre. Aussi faudrait-il peut-être parler, non pas «du dépérissement» mais «des dépérissements» des chênes.



Photo : Louis-Michel Nagelisen - DSF

— Dépérissement du chêne

Où en est-on en Alsace et en Lorraine ?

La situation phytosanitaire du chêne reste précaire en Lorraine, en particulier dans les zones récemment défoliées par la chenille processionnaire (massif de Sarrebourg et de Fénétrange – région de Vitrimont et de Lunéville). Les ravageurs secondaires de la chênaie y sont fréquemment rencontrés, notamment les agriles ou l'armillaire (voir encadré), bien présentes à l'automne 2006.

Qu'est ce qu'un ravageur secondaire ?

C'est un insecte ou un champignon, qui s'installe sur des arbres affaiblis physiologiquement, et donc incapables de contenir son attaque. Dans la majorité des cas, il est impossible pour un ravageur secondaire, de coloniser un arbre sain. Mais dans un peuplement altéré, il peut contribuer à des mortalités.

Les agriles sont des coléoptères dont les larves vivent sous l'écorce. Seuls les trous de sortie en demi-lune sont visibles ! Des suintements noirs peuvent indiquer leur présence, mais ne sont pas pour autant spécifiques. Des peuplements entrouverts et chauds leurs sont favorables.

L'armillaire est un champignon pathogène qui envahit le système racinaire, puis le collet de ses hôtes. Il en existe plusieurs espèces, d'agressivité variable.



Galer



Mycelium en peau de

La dégradation de certaines parcelles, voire de certains massifs, est préoccupante et nécessite un suivi attentif de la part des gestionnaires.

Les grands massifs de chêne en Alsace, et particulièrement ceux du Sud de la région (Harth), historiquement concernés par les dépérissements dans le début des années 1990, ont de nouveau souffert de stress hydriques estivaux depuis 2003, comme le révèlent les notations réalisées dans le cadre de l'observatoire de la Harth.

Dans ces peuplements thermophiles, les agriles restent un facteur de mortalité important et un risque majeur pour les interventions sanitaires trop brutales.

Plus localement, des variations brutales de la nappe phréatique (bassins potassiques) sont également la cause de mortalités massives dans la chênaie, et chez les essences accompagnatrices

Pour les deux régions Lorraine et Alsace, la présence disséminée de la processionnaire du chêne, de nouveau constatée en lisière des massifs, doit également être surveillée.

Que faire ? Comment peut-on lutter ? Et le réchauffement climatique ?

Lutter directement contre les ravageurs secondaires n'est pas réaliste, car ils sont omniprésents dans le milieu forestier (souches, branches mortes, etc..)

Nécroses suintantes en forêt d'Ormes

Le Département de la Santé des Forêts (D.S.F.) a été récemment sollicité pour un diagnostic dans la forêt d'Ormes, en Meurthe-et-Moselle, située sur la commune d'Ormes-et-ville, à une trentaine de kilomètres au sud de Nancy.

M. Aussedat a acquis ce massif en 2002. Cette riche futaie sur souche, composée de chênes dominant un taillis de charme, pousse sur les terrasses anciennes d'alluvions vosgiennes plutôt argileuses. Dans les années 70, elle a connu des prélèvements importants, pas toujours bien raisonnés.

Lorsque M. Aussedat tire la sonnette de l'alarme phytosanitaire, en avril dernier, il vient de remarquer des écoulements noirâtres à partir de fentes présentes sur le tronc de nombreux chênes. «Je n'avais rien noté auparavant. Actuellement, 20 % de la surface est concerné par ce phénomène. J'ai pratiqué deux coupes d'urgence et prélevé 800 m³ environ sur 300 ha», explique M. Aussedat.

Le compte rendu du D.S.F. mentionne qu'au niveau des souches, ces nécroses se traduisent par des marques en T. Des symptômes identiques ont été constatés lors de tournées récentes sur le Nord-Est et semblent liés à des phénomènes d'embolie vasculaire (rupture des vaisseaux conducteurs de sève) apparus lors de l'année exceptionnellement chaude et sèche de 2003. Ils sont peut être aggravés par les défoliations printanières des chenilles. L'armillaire a été détectée sur quelques tiges, mais à un niveau non épidémique.

«Pour moi, conclut M. Aussedat, ces dépérissements induisent une véritable révolution dans la sylviculture du chêne. Il faut s'attacher à diversifier les essences et les classes d'âge, à faire de l'irrégulier, et non plus du régulier, à baisser le capital sur pied. J'en tiendrai compte pour mon prochain P.S.G. !»

Jean-François Freund – CRPF



Photo : CRPF

Galleries d'agriles



Photo : DSF

tu de chamois de l'armillaire



Photo : DSF

Nécrose suintante du chêne

Aussi, les mesures préconisées relèvent-elles du bon sens forestier, et elles auront pour objectif de maintenir la vitalité des peuplements :

- en assurant une bonne adéquation de l'essence à la station,
- en assurant la diversité des essences et si possible, des âges,
- en évitant le tassement des sols : le passage des engins forestiers peut entraîner une diminution immédiate de la micro et macroporosité des sols, donc de la réserve en eau !

On ne peut à ce jour imputer les dépérissements actuels aux changements climatiques. Cependant, il est évident que des événements exceptionnels (sécheresses, tempêtes) agissent négativement sur les peuplements. Historiquement, toutes les crises climatiques sont suivies de dépérissements de la chênaie.

Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts sont des spécialistes des problèmes sanitaires, présents dans la plupart des structures forestières.

Plusieurs techniciens du C.R.P.F. ont cette compétence. Ils se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions, réaliser un diagnostic, etc.

Jean-Christophe Reuter
Département de la Santé des Forêts échelon Nord-Est





Arbre au vert

Cour d'Appel Administrative de Nancy : l'action du CRPF légitimée

Bonne nouvelle pour le CRPF Lorraine-Alsace, l'ensemble des CRPF et la Forêt Privée en général. Le long et pénible épisode judiciaire opposant le CRPF Lorraine-Alsace, l'ONF et l'Etat aux experts forestiers vient de trouver une heureuse conclusion par un arrêt du 5 avril de la Cour Administrative d'Appel de Nancy qui a confirmé le jugement de première instance de février 2004, rejetant déjà la plainte déposée par ces derniers.

Un bref rappel des faits : en 1997 (il y a 10 ans !), le CRPF Lorraine-Alsace et l'ONF de la Meuse obtiennent une subvention pour réaliser le Schéma Directeur de Desserte Forestière de la Meuse, tâche d'intérêt général rentrant pleinement dans les missions confiées au CRPF par le Code Forestier. En 2001, deux experts forestiers dont nous préférons taire le nom, estimant là qu'il s'agit d'un marché public qui aurait dû faire l'objet d'un appel d'offres, assignent le Préfet de la Meuse, l'ONF et le CRPF au tribunal administratif pour « violation du principe de spécialité, des règles des marchés publics, de la liberté d'entreprendre et de la concurrence », excusez du peu ! Plus navrant, ils parviennent à entraîner dans leur cabale la CNIEFEB (Compagnie Nationale des Experts Forestiers) qui se porte également partie au procès.

Une erreur d'appréciation d'autant plus malvenue que le CRPF Lorraine-Alsace avait été le seul à mettre intégralement à disposition des experts forestiers lorrains et alsaciens – professionnels reconnus et compétents pour l'essentiel ! – deux « techniciens tempête » afin de les aider à préparer les dossiers de nettoyage /reconstitution...

Le défi forestier Pour le développement durable

Pour tous ceux qui s'interrogent sur ce fameux développement durable, c'est le titre du livre que Michel de Galbert, directeur du CRPF Rhône-Alpes, a récemment consacré à ce sujet. Préfacé par Henri Plauche-Gillon, cet ouvrage embrasse dans une vaste fresque de 367 pages, toutes les fonctions de la forêt, avec les facteurs écologiques et humains qui font les risques et les chances pour le forestier de demain. Très fourni (trop ?) en informations de toutes natures, et mêlant l'actualité et la prospective, il peut se lire par tranches aussi bien que de manière suivie. Michel de Galbert (lui-même propriétaire forestier !) a le mérite de poser de vraies questions – par exemple, comment arriver à « vendre » les services non productifs de bois rendus par la forêt- et propose des pistes intéressantes, même si certaines sont sujettes à discussion. En tout cas, une contribution aux débats d'aujourd'hui... et de demain.

Ouvrage disponible auprès de l'auteur (22 € + port -tarifs réduits possibles-) : Michel de Galbert - 17 ter chemin de Favril - 69370 St-Didier-au-Mont-d'Or sdegalbert@wanadoo.fr - ☎04.37.49.08.42

Sur le fond, ce jugement montre bien que les incriminations des experts forestiers ne résistent pas à l'examen des faits : le CRPF et l'ONF étaient à l'initiative du projet (et non l'Etat), ils demandaient une subvention ne représentant qu'une partie du coût du projet, et restaient dans le cadre de leur mission en portant à la connaissance du public un ensemble d'informations qu'ils étaient d'ailleurs souvent les seuls à détenir.

La plupart des experts forestiers -heureusement !- ont compris depuis longtemps que leur avenir et celui de leur profession consistait davantage à chercher de nouveaux clients, proposer de nouveaux services et explorer de nouveaux marchés, qu'à traquer une hypothétique concurrence déloyale ; à être dans l'action créative plutôt que dans la critique stérile et la plainte systématique. Plusieurs exemples concrets et constructifs de travail mené en commun entre experts forestiers, coopératives et CRPF, sont là pour nous le rappeler¹. De nombreux chantiers nous attendent : observatoire des prix du bois, plans de développement de massifs...

Mais surtout, et c'est là l'essentiel, ce jugement qui fera date, confirme la légitimité du rôle du CRPF : comme nous le rappelions dans le précédent numéro de Floréal, c'est un outil au profit de tous les propriétaires forestiers. Il entend, à ce titre, occuper la place qui est la sienne : rien que sa place... mais toute sa place. C'est bien ce qu'attendent de nous les collectivités locales, nationales et européennes, qui nous font confiance et soutiennent nos actions de développement forestier local, en complémentarité et partenariat avec les acteurs du monde économique.

Etienne ROGER - CRPF

¹ Signalons, par exemple, une très intéressante analyse sur «Les aménités forestières en Midi-Pyrénées» publiée conjointement par le cabinet IF Consultants et le CRPF Midi-Pyrénées, téléchargeable sur le site de ce dernier : www.crpfi-midi-pyrenees.com

Henri Hobel, propriétaire haut-rhinois, nous écrit...

Plaidoyer pour le noyer hybride

Depuis l'arrivée en Europe des noyers noirs, il existe des noyers hybrides. On pourrait qualifier leur présence en forêt d'accidentelle. Dans la forêt communale de Leiselheim, une commune viticole allemande située à 5 kilomètres du Rhin, à la hauteur de Marckolsheim (67), quelques noyers hybrides jouent aux intrus dans une plantation forestière de noyers noirs. Au mois de février, l'Administration forestière allemande a coupé et vendu un de ces arbres hybrides. Voici ce que l'on a constaté :
Age : 56 ans ; hauteur totale : 32 m ; longueur du tronc vendu à la scierie (net de nœuds) : 14 m ; diamètre sous écorce : 52 cm⁽¹⁾ ; cube : 3,2 m³ ; prix de vente : 710 Euros le m³ bord de camion. Quelle autre essence forestière arrivera à cela ?

(1) L'écorce étant très épaisse, on a préféré prendre les dimensions sous écorce



Parole à...

GESTION DURABLE

Ces deux mots sont devenus un leitmotiv, dans tous les domaines. Nous avons cependant du mal à modifier nos habitudes et nos façons de penser lorsqu'il s'agit de passer aux actes, qui sont loin d'être conformes aux discours.

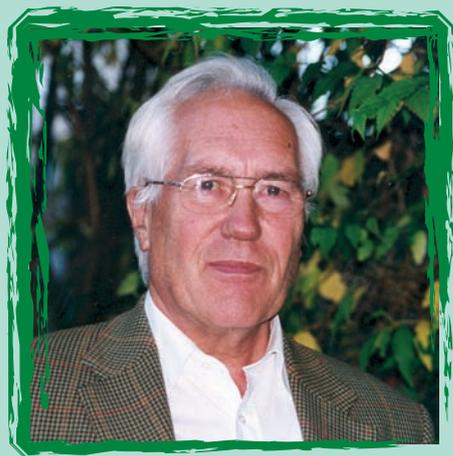


Photo : Marie-Françoise Grillot

PEFC, en ce qui concerne la forêt et la filière bois, nous oriente dans le bon sens, mais il faut reconnaître que, pour l'instant, ses exigences sont plutôt minimales, encore que...

Dans la «charte provisoire de qualité du travail en forêt (Qualittravaux)», que faute de mieux nous devons faire signer à nos exploitants, ceux-ci s'engagent, entre autres, à «employer les moyens disponibles adaptés à la portance ou à la fragilité des sols» et «à utiliser, dans les meilleures conditions possibles, les voies d'accès, de vidange et de dépôt, en regard notamment des conditions météorologiques, et dans le cadre de l'organisation de leur chantier, et si nécessaire, à rétablir l'état de ces voies d'accès après intervention».

Sans mettre en cause la bonne foi et la bonne volonté de nos débardeurs, dont la profession n'est certes pas de tout repos, force est de constater que la réalité n'est pas tout à fait conforme à ce que cette prose peut nous laisser espérer. Des engins trop lourds, les pluies ininterrompues de nos hivers actuels, l'absence de gelées sérieuses posent des difficultés insurmontables. On croit s'en tirer en établissant des cloisonnements et en y entassant les rémanents d'exploitation. Dans la pratique, les cloisonnements où le tracteur ou porteur ne passe qu'une fois ou deux, ne sont pas trop abîmés, mais les pistes gagnant les places de dépôt sont presque immanquablement défoncées, quand ce ne sont pas les routes elles-mêmes.

Un nouveau péril apparaît : le débusqueur à pince. Comment peut-il saisir les arbres au pied sans sortir du cloisonnement ? Il conviendrait qu'il commence à tirer la

grume au câble pour l'amener sur le cloisonnement, puis de la reprendre à la pince.. Y a-t-il alors gain de productivité ou économie de fatigue ?

Nous, forestiers, pourrions croire qu'il s'agit là de détails techniques qui ne nous concernent pas. Il n'en est rien, et au contraire le sujet est des plus sérieux. Même si nous pouvons nous réjouir par temps sec que le tracteur de débardage n'ait pas trop «marqué» sur le terrain, le mal est fait. Des tracteurs et porteurs de 15 à 25 tonnes avec leur charge tassent les sols, et il faut savoir que le premier passage des engins cause 80 % des dommages, et qu'après trois ou quatre passages, le tassement, même inapparent, est complet. Et les dégâts qu'il entraîne irréversibles pendant peut-être un demi-siècle, et cela y compris dans les cloisonnements. Tassement signifie disparition de la porosité des sols, ce qui prive les racines d'oxygène et d'eau, les arbres ne sont plus alimentés, l'eau stagne et empêche la régénération. Si l'on n'y prend pas garde, la productivité des sols est anéantie pour des décennies.

Pour les forestiers, c'est un enjeu de première importance, et l'on ne peut que recommander la plus grande vigilance sur les conditions dans lesquelles ils font leurs coupes et leurs prestataires travaillent. Cependant un hiver comme celui que nous venons de vivre, qui est appelé à devenir la norme d'après ce que l'on nous annonce, nous amène à penser que la recherche de compétitivité à court terme, par l'augmentation de la puissance (et du poids) des engins,



Photo : Etienne Roger

doit être remise sérieusement en cause dans la perspective d'une GESTION qui se veut DURABLE. Une conjoncture meilleure doit nous inciter à rechercher des modalités d'exploitation plus douces, même si elles sont un peu plus coûteuses.

Etienne de Ravinel
Président du Syndicat des Forestiers Privés des Vosges
Administrateur du C.R.P.F.





Autour de nous...

Cédric Belliot, foncièrement Moselle...

Si vous avez une parcelle forestière en Moselle, même toute petite, et que vous voulez la valoriser, l'échanger, il est votre homme...

Cédric Belliot a 37 ans. Il est mosellan (ascendant breton) depuis 10 ans... Après un BEP, un BTA, un BTS sylviculture et un BTS bois, une bonne expérience au sein des coopératives, il vient d'intégrer le CRPF. Dans un rôle qui lui plaît : «monsieur foncier».

Depuis mars, vous avez repris le poste de Marc Debus, quelles sont vos missions ?

J'ai un rôle d'animation et de regroupement des petites parcelles forestières dans le but d'améliorer le foncier en Moselle. Le morcellement, on ne le répétera jamais assez, est un handicap majeur pour la gestion et la mobilisation des bois. Le R.F.F. (regroupement du foncier forestier) est la solution. En réaménageant le parcellaire forestier, on crée des unités de gestion plus grandes qui sont ainsi plus facilement valorisées.

En Moselle, il y a 22.500 propriétaires pour 42.000 ha, soit une moyenne de 1,8 ha par propriétaire, cela semble correct... Mais les chiffres parlent différemment lorsque l'on précise que 21.500 propriétaires, pour 9.085 ha, ont moins de 4 ha...

Ces derniers chiffres sont une illustration parfaite : ici, comme partout en Lorraine et Alsace, ils prouvent l'importance de la petite forêt (par le nombre de propriétaires), et en même temps son peu d'importance (par la superficie). C'est bien le reflet de l'ampleur du travail qui est à faire.

Vous bénéficiez d'un administrateur, par ailleurs président de syndicat, dont le regroupement foncier est le fer de lance... La communication est donc largement menée sur ce sujet...

Philippe Bernard-Michel a réalisé un travail considérable, depuis 2000, avec le C.R.P.F. bien sûr, et avec l'aide du Conseil Général de Moselle et de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.



Photo : Marie-Françoise Grillot

Notre département est particulièrement actif sur ce sujet. Une mesure d'aide au regroupement a été mise en place par le Conseil Général en 2002, elle est même rétroactive sur les transactions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2000.

Quelles sont les conditions pour l'obtenir ?

Le Conseil Général donne une prime à tout propriétaire qui acquiert des parcelles jouxtant sa propriété, avec bien sûr pour objectif de diminuer le morcellement. Les échanges entre propriétaires, effectués dans cette même optique, sont aussi concernés.

Il ne faut pas oublier qu'en cas d'achat d'une parcelle de moins de 1.000 €, les honoraires du notaire dépassent souvent 50 % du prix de vente... Pour les «micro-parcelles», il arrive parfois qu'ils soient supérieurs... La prime aide à prendre en charge tout ou partie de ces frais. Depuis 2002, 210 dossiers ont été déposés pour 250 ha.

Achetez une forêt et vous paierez moins d'impôt : est-ce une réalité aujourd'hui ?

La loi d'orientation de 2001 sur la forêt a institué un système d'encouragement fiscal d'investissement en forêt : le «DEFI forêt».

Une réduction d'impôt s'applique aux personnes physiques qui, entre 2001 et 2010, acquièrent des terrains forestiers ou souscrivent des parts de groupement. Dans le 1^{er} cas, il faut que cette acquisition permette de constituer une unité de gestion comprise entre 10 et 35 ha.

Il est cependant difficile de savoir si cette mesure est utilisée ou non, car le propriétaire peut la mettre en œuvre sans obligatoirement en informer le C.R.P.F.

Sur quel «gros» projet planchez-vous aujourd'hui ?

Nous travaillons sur le massif d'Avancy et Cheuby, situé à 15 km de Metz. Il est très morcelé et représente cependant un potentiel intéressant : 300 ha de T.S.F. de chêne, répartis entre 270 propriétaires. Notre objectif est d'améliorer la desserte, le foncier et la sylviculture (beaucoup d'arbres sont à récolter) ; ceci, tout en préservant l'environnement et en conservant la quiétude du massif.

Un courrier a été envoyé à chaque propriétaire afin de savoir s'il souhaite acheter, vendre ou échanger ses parcelles. Le fait de travailler sur les données du cadastre -qui, comme chacun le sait, sont bien loin d'être à jour- engendre de nombreux retours pour cause d'adresse erronée (de l'ordre de 30 %).

Les réponses sont ensuite répertoriées. Cette opération est facilitée par l'utilisation du système d'information géographique (S.I.G.) qui nous permet de visualiser à l'écran de l'ordinateur, les plans avec toutes les données. On reporte alors, en couleurs différentes, les propriétaires acheteurs, vendeurs, échangeurs. Ensuite, les pièces du puzzle sont remises dans l'ordre le plus judicieux qui soit, et les personnes ayant des intérêts communs sont mises en contact.

Dans un massif, il y a toujours des propriétaires «dominants» qui émergent.

Ils peuvent l'être pour différentes raisons : par leur surface ou par leur motivation. C'est grâce à cette implication que nous pouvons, ensuite, envisager un projet collectif de création de route. Dans ce cas précis, 80 % du montant sont subventionnés, il ne reste donc que 20 % des travaux à la charge des différents propriétaires.

Tout le monde est gagnant...

A la 1^{ère} réunion, 60 personnes étaient présentes et 30 ont demandé une «visite conseil».

Voilà un bon début...

Propos recueillis par
Marie-Françoise Grillot - CRPF



Au coin du bois

Quel avenir pour nos forêts ?

Quel avenir pour nos forêts ? Telle était la question posée aux intervenants de la réunion «Rencontrons-nous» qui s'est déroulée le 30 mars à Heiligenstein, dans le Bas-Rhin.

Progression forte des bois de construction, boom du bois-énergie... Depuis 2006, les marchés des produits forestiers s'emballent. Sacha Jung de Fibois-Alsace, Jean-Louis Besson de Cosylval, Philippe Siat de la scierie Siat-Braun et Brice de Turckheim, expert forestier, ont livré leur point de vue sur les perspectives d'évolution des marchés du bois et de la valeur des forêts. Retour sur l'intervention de Sacha Jung, consacrée aux mutations actuelles des marchés du bois.

Emballlement des cours du résineux : phénomène éphémère ou destiné à durer ?

Rappelons-en tout d'abord les origines. L'essentiel de l'approvisionnement des entreprises de charpente et de construction bois se fait en résineux. Le dynamisme du marché de la construction et la progression sensible du bois dans ce secteur ont dopé la demande en sciages résineux. Parallèlement, la forte concurrence du bois énergie a obligé les industries lourdes du panneau et du papier, utilisant traditionnellement les produits connexes des scieries (plaquettes, copeaux, sciures), à s'approvisionner davantage en bois résineux ronds de faible qualité. Ajoutez à cela la concurrence des scieurs étrangers et l'augmentation des capacités de transformation des scieries locales, et vous obtiendrez de fortes tensions aux achats et une flambée des cours des bois résineux. Après les années de vache maigre qui ont suivi la tempête de 1999, les propriétaires forestiers ne peuvent que s'en réjouir. Mais cette tendance va-t-elle s'inscrire dans la durée ? La réponse dépend beaucoup de l'évolution du marché du bois construction et de la concurrence entre industrie lourde et bois énergie, mais aussi des possibilités d'adéquation entre les capacités de transformation, à la hausse, et la ressource par la mobilisation supplémentaire de bois.

Le moment est venu de valoriser les peuplements jusqu'ici sous-exploités ! Par ailleurs, la hausse des prix des grumes a été plus rapide que celles des sciages et les écarts ne pourront se creuser indéfiniment. Enfin, les aléas climatiques ou sanitaires peuvent rapidement changer la donne. L'ouragan Kyrill du 18 janvier dernier a abattu près de 30 millions de m³ de bois en Allemagne. Même si l'impact sur les marchés est plutôt limité, les propriétaires ont pu constater une baisse du prix des résineux ces dernières semaines.

Concurrence du bois énergie : quels risques pour les industries de trituration ?

Comme nous l'avons déjà évoqué, les produits connexes des scieries avaient comme débouché traditionnel les industries du panneau et du papier. De leur côté, les plaquettes utilisées dans les chaufferies étaient traditionnellement issues de chantiers forestiers. Mais la plaquette forestière se trouve être plus difficile à mobiliser et plus coûteuse que les produits connexes de scieries. Les exploitants de chaufferie s'approvisionnent donc de plus en plus dans les scieries, ce qui entraîne une hausse des prix des plaquettes. Le développement des poêles à granulés (sciures compressées) vient également concurrencer l'approvisionnement en sciures des industries lourdes, avec là aussi des prix à la hausse. Afin de trouver des volumes suffisants, panneauxiers et papetiers sont contraints d'acheter de plus en plus de bois ronds, entrant à leur tour en concurrence avec le bois bûche.

Quelles sont alors les perspectives pour l'avenir ?

La concurrence du bois énergie a fortement perturbé l'économie du secteur, mais le marché de l'énergie est très volatile : l'hiver dernier, relativement doux, a diminué les tensions aux achats. Les négociants en bois de chauffage ont pu «refaire» leur stock. La situation de l'approvisionnement des industries lourdes s'est améliorée. Mais les

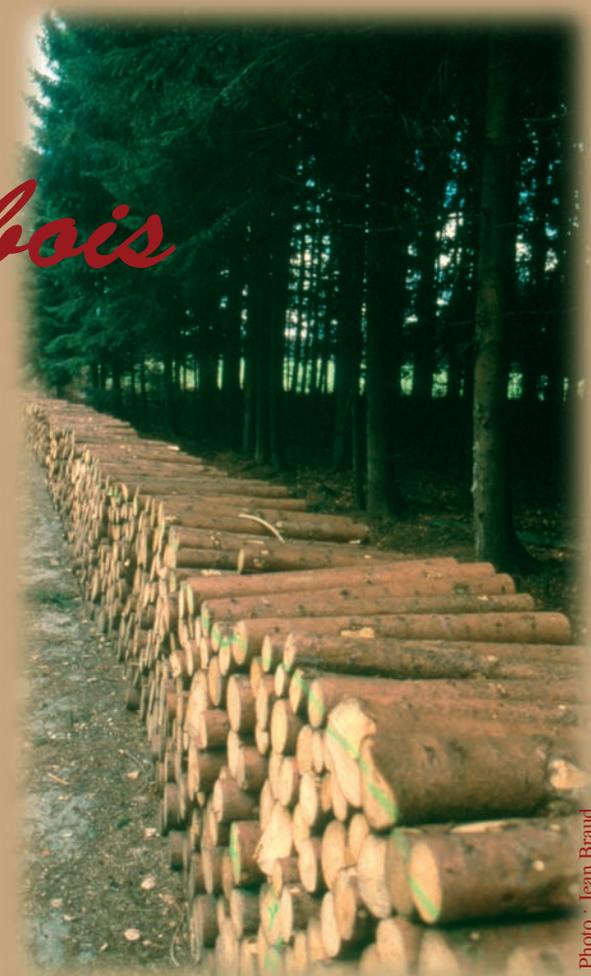


Photo : Jean Braud

projets de co-génération (co-production d'électricité et de chaleur sous forme de vapeur d'eau) qui sont à l'étude et leurs énormes besoins en plaquettes pourraient à leur tour mettre en péril les industries lourdes et les chaufferies collectives. A condition de voir le jour...

Et la mondialisation dans tout cela ?

La filière forêt-bois alsacienne a plusieurs atouts en poche pour rester compétitive dans un contexte de marché ouvert sur le monde. Une forêt très productive et une forte proportion de forêts certifiées (74,5 % de la surface forestière alsacienne) permettent aux entreprises de la 1^{ère} transformation de disposer d'une ressource locale importante et de qualité. D'ailleurs, les deux plus grandes scieries françaises de résineux sont alsaciennes (Siat Braun et Klenk).

Parmi les pistes à développer pour faire face à la concurrence étrangère, il y a la création de synergies en aval de la filière, comme par exemple le regroupement de charpentiers et scieurs. Mais en amont, les producteurs forestiers ont aussi leur rôle à jouer. Si la ressource locale est importante, elle est trop peu exploitée.

L'écart entre la capacité de transformation et les volumes exploités joue certes en faveur d'une hausse des prix du bois, mais il fragilise les entreprises de la première transformation, et en premier lieu les petites structures. Ce qui n'est évidemment pas dans l'intérêt des forestiers.

Les prochaines rencontres

	Thèmes	Lieux	Organisation
Samedi 22 septembre	La sylviculture en futaie mixte irrégulière : identification des peuplements, gestion et exploitation	Niederbrück (68)	CRPF
Samedi 22 septembre	Une petite touche de biodiversité dans la gestion de votre forêt !	Gérardmer (88)	AF Montagne Centre et Sud
Samedi 29 Septembre (1/2 journée)	Sylviculture à coûts modérés : 20 ans après !	Rambervillers (88)	CRPF



De feuilles en aiguilles

Alsace

Un annuaire de la filière forêt-bois alsacienne

L'annuaire de la filière forêt-bois alsacienne en cours de parution est d'ores et déjà accessible sur le site internet de l'interprofession Fibois Alsace (www.fibois-alsace.com). Les coordonnés de pépiniéristes, experts ou conseillers forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants, transporteurs, négociants de bois de chauffage, scieurs, charpentiers... sont disponibles en un clic.

Bois et Forêts 67 souffle ses 40 bougies

Le 28 juin, lors d'une Assemblée Générale un peu particulière réunie au pied du Mont Saint-Odile, les adhérents de Bois et Forêts fêtent les 40 années d'existence de leur groupement de développement forestier. Créé en mars 1967 par quelques passionnés de populiculture, Bois et Forêts compte aujourd'hui près de 350 adhérents représentant 4400 ha de forêt privée. Intervenant sur le Bas-Rhin et le Pays de Bitche limitrophe, trois techniciens, appuyés d'une secrétaire à temps partiel, sont à leur service. Conseils sylvicoles, réunions de vulgarisation, bulletin d'information, amélioration du foncier forestier, étude et animation de projets concertés, cellule cartographique..., autant de moyens à disposition des propriétaires forestiers.

Bon anniversaire à Bois et Forêts et bon vent pour les 40 prochaines années !

L'appel du 18 juin pour Brigitte...

Brigitte Wagner, secrétaire à l'antenne alsacienne, s'est fait épingleur la médaille du travail par notre Directeur lors d'une réunion de personnel, le 18 juin dernier. *La Rédaction lui adresse toutes ses félicitations.*



Photo : Cyril Vitu

Lorraine

Nouvel organigramme à Forêts & Bois de l'Est

Secteur nord-Metz, Vincent Jeandel remplace Cédric Belliot. Il sera secondé par Vincent Czyzewicz qui vient d'arriver.

Secteur Nancy nord-Metz sud et Saulnois, Raphaël Monnier vient d'être embauché pour remplacer Vincent Jeandel

Aldo Lorenzi (sud Meurthe-et-Moselle) et David Mérimée (est mosellan), eux, ne bougent pas.

Benoît Fritsch (*son nom vous dit quelque chose ? c'est normal, il a longtemps travaillé avec Daniel Wohlhuter dans le Haut-Rhin*) remplace Patrick Michel au département «bois énergie»...

Nathalie Bernet prend le poste de responsable administratif, financier et en ressources humaines.

Et Alexandre... le dernier arrivé...

Annabelle Pierron, secrétaire à Forêts & Bois de l'Est, agence de Sarrebourg, est l'heureuse maman d'un petit Alexandre. *Toutes nos félicitations à la famille.*

Arrivées dans les Directions Départementales de l'Agriculture...

Meurthe-et-Moselle

Depuis fin 2006, François Moyses est ingénieur au service forestier, responsable de la cellule «aides forestières».

Lui aussi a longtemps travaillé avec Daniel Wohlhuter dans le Haut-Rhin... Il a ensuite intégré l'Onf où la formation continue lui a permis d'obtenir son diplôme d'ingénieur.

Moselle

Mario Charière est le nouvel adjoint au chef du Service Environnement et Développement Rural et responsable du pôle territoire-milieus naturels. Ses missions portent notamment sur la mise en place du réseau Natura 2000, la préservation des milieux naturels sensibles, la mise en oeuvre des mesures agro-environnementales et l'instruction du volet environnemental des dossiers d'urbanisme.

Vosges

Jérôme Bluchet a rejoint le service Environnement Forêt en octobre dernier. Il suit plus particulièrement les aides aux investissements et la réglementation forestière. Il nous vient du Serfob Champagne-Ardenne où il s'occupait des aides aux entreprises de lère transformation.

...et aussi à l'Office National des Forêts

Meuse

Paul Hett vient d'être nommé directeur de l'agence ONF de Bar-le-Duc, délégué pour la Meuse... Il a travaillé longtemps au département Santé des Forêts du Nord-Est à Nancy, puis a rejoint l'ONF où il a occupé différents postes à responsabilités, toujours en Lorraine.

France

Notre président distingué

Henri Plauche Gillon a été promu au grade d'officier dans l'ordre du mérite agricole. *Toutes nos félicitations.*

Lancement de la marque Forêt Energie

La Fncofor, l'ONF et la coopération forestière lancent la marque Forêt énergie®, garante de la qualité des combustibles issus de forêts gérées de façon durable. Un partenariat forêt privée et publique pour promouvoir la commercialisation des plaquettes forestières.

Europe

La maison européenne de la forêt

Inaugurée le 20 mars à Bruxelles, elle abrite la Confédération des propriétaires privés européens (CEPF), l'Association des forêts d'état européennes (Eustafor), l'Institut de la recherche forestière européenne (Efi), le Réseau européen des entrepreneurs de la forêt (ENFE). Les 4 organismes sont associés à la plate-forme technologique des secteurs liés à la forêt. Est-ce utile de préciser que, dans cet édifice bicentenaire, le caractère chaleureux du bois, au travers des escaliers, parquets et portes d'origine, a été conservé ?

L'Allemagne affiche une vraie politique de traçabilité

Le gouvernement allemand a annoncé qu'il s'approvisionnerait exclusivement à partir de bois et de produits issus de sources légales et de forêts gérées durablement. Seuls seront d'abord acceptés comme moyen de contrôle les certificats délivrés par FSC et PEFC. D'autres systèmes comparables seront reconnus au cas par cas.



FLOREAL

édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace

41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin
(t 03.87.31.18.42 f 03.87.30.66.36)

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Directeur de la Publication
Etienne Roger

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Mise en Page
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 0608 B 07968
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution

Imprimé sur papier certifié PEFC

